

## Offre de Mission : Soutenir la mixité sociale en aidant les personnes fragilisées à sortir de l'isolement

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

<b>Rappel du statut</b>	<p>La statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
<b>Structure d'accueil</b>	<p><b>Centre Social Municipal de Nocaze</b> 2 rue Étienne Marcel 26200 MONTE LIMAR</p>
<b>Durée de la mission</b>	<p><b>8 mois, du 29 novembre 2021 au 29 juillet 2022</b> (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
<b>Activités principales</b>	<p><u>Afin de contribuer à la cohésion sociale dans les quartiers, le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller à la rencontre des personnes fragilisées, n'osant pas ou ne pouvant pas toujours s'adresser au centre social ;</li> <li>- Faciliter leur intégration dans la vie de la cité par l'organisation d'actions ludiques et valorisantes ;</li> <li>- Recréer du lien social entre eux et avec les structures (associations, services municipaux...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées ;</li> <li>- Les accompagner physiquement vers des activités culturelles ou autres évènements fédérateurs.</li> </ul>
<b>Indemnités et avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnité de 612,97 € (472,97 € versés par l'État et 140,00 € versés par la Ville) ;</li> <li>- Possibilité de chèques déjeuners ;</li> <li>- Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ;</li> <li>- Protection sociale, cotisation retraite ;</li> <li>- Deux jours de congés par mois (trois si mineur).</li> </ul>
<b>Contact</b>	<p>Julia MOSCHEN - Chargée de la Promotion du Service Civique 04-75-92-09-96 – julia.moschen@montelimar.fr</p>